

Règlement tournoi sixte

Article 1 – Modalités du tournoi

L'ESB organise le 21-06-25 un tournoi de sixte qui aura lieu de 17h30 à 2h au stade M. Prunier. Le tournoi est dit « open » donc ouvert à tous, licenciés ou non, à partir de 16 ans (masculin, féminin et mixte). Il est limité à 70 équipes.

Les équipes sont composées d'un gardien de but, de 5 joueurs de champ et le cas échéant de remplaçants avec un nombre maximum de 8 joueurs au total.

Tout **transfert de joueurs** d'une équipe à une autre est **interdit**. Seuls les gardiens pourront officier dans plusieurs équipes et uniquement en tant que gardien.

Seuls les joueurs de la fiche d'inscription pourront prendre part au tournoi. Le remplacement d'un joueur pourra se faire à tout moment du match.

Chaque joueur d'une même équipe devra porter un maillot identique. A défaut, les organisateurs pourront mettre à disposition des équipes, à titre exceptionnel, un jeu de chasubles qui devra leur être remis à la fin de chaque match.

Les équipes devront se présenter trente minutes avant le début du tournoi à la table de marque.

Article 2 – Annulation du tournoi

Les organisateurs se réservent le droit, à tout moment, d'annuler le tournoi en cas d'inscriptions insuffisantes d'équipes, de conditions météorologiques défavorables ou pour toute raison. Les organisateurs préviendront alors le responsable d'équipe et les droits d'inscription seront restitués.

Article 3 – Inscription des équipes

L'engagement des équipes est composé de la fiche d'inscription dûment remplie et du paiement des droits d'inscription (60 € par équipe). L'inscription de l'équipe au tournoi vaut acceptation du présent règlement par l'ensemble des membres de l'équipe.

En cas de forfait d'une équipe pendant le tournoi, les droits d'inscription restent acquis à l'ESB.

Article 4 – Organisation des matchs

Les matchs se dérouleront sur des terrains en herbe. Les équipes seront réparties, en poules et la durée des matchs sera déterminée selon le nombre d'équipes.

Le classement s'effectue comme suit :

Match gagné : 3 points

Match nul : 1 point

Match perdu / forfait : 0 point

16 équipes seront qualifiées pour le général et 16 équipes pour la consolante. En fonction du nombre d'équipes, les autres équipes participeront à la petite coupe.

En cas d'égalité de point à l'issue des matchs de poule, les équipes seront départagées comme suit : résultat entre les deux équipes, différence de but, meilleure attaque, meilleure défense, tir au but.

Pour les matchs à élimination directe, en cas d'égalité à la fin du match, les équipes seront départagées par une série de 3 tirs au but. Si il y a égalité, la série continue, un tir par un tir, jusqu'à ce qu'il y ait un vainqueur.

Article 5 – Règles du jeu

Les rencontres sont dirigées par des arbitres bénévoles. Les chaussures à crampons vissés sont interdites et le port de protèges-tibias recommandé.

Les règles du jeu sont celles du football à 11, sauf :

- suppression du hors-jeu
- une ligne, délimite la zone dans laquelle le gardien peut saisir le ballon à la main.
- toute faute dans la surface sera sanctionnée par un pénalty.
- le gardien doit dégager à la main, sauf après une sortie de but ou coup franc.
- tous les coups francs sont directs.
- sur coup franc, tout joueur adverse devra se trouver à 6 mètres au moins du ballon.
- les touches se font au pied, il n'y a pas de but direct sur une touche.
- **les tacles sont strictement interdits.**

Les règles de football concernant la passe au gardien sont appliquées.

Les sanctions :

- Tout joueur sanctionné d'un carton jaune sera exclu de la rencontre durant 2 minutes.
- Tout joueur sanctionné d'un carton rouge ne pourra pas participer à la suite du tournoi.
- En cas de faute grave contraire à l'esprit de cette journée, l'équipe à laquelle appartient le joueur fautif pourra être exclue du tournoi.
- En cas de fraude ou de bagarre d'une équipe, celle-ci sera exclue du tournoi.

Article 6 – Litige

Tout litige non prévu par le présent règlement sera tranché par les organisateurs, seuls compétents. Les décisions sont sans appel.

Article 7 – Responsabilités

Chaque représentant d'équipe est responsable de la bonne tenue, du respect et de la discipline de sa délégation en toute circonstance.

L'ESB, organisateur du tournoi, décline toutes responsabilités en ce qui concerne les accidents corporels et matériels ainsi que les risques de vol, dégradations ou tout autre incident pouvant survenir aux joueurs du fait de leur participation au tournoi.

Chaque joueur doit, à ce titre, être assuré (assurance personnelle).

Article 8 – Nom d'équipes

Tout nom d'équipe à caractère raciste, injurieux, insultant est proscrit.

Article 9 – Divers

Les barbecues sauvages sont interdits pour raison de sécurité. Restauration et buvette seront assurées sur place.